

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2022

Objet : Avenant n°45 au contrat de concession signé avec Axione Limousin et relatif à l'évolution du catalogue tarifaire

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux décembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents :30 (dont 8 procurations) -75 voix

Votants: 30 Pour soit 75 voix

#### Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL

Mme Hélène ROME – 6 voix – 2ème VP – VISIO

Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3ème VP – PRESENTIEL

Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4ème VP - PRESENTIEL

Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5ème VP - VISIO

Mr Alain GRASS - 1 voix – 6ème VP - VISIO

Mr Pierre ALLARD – 1 voix – PRESENTIEL

Mme Patricia BUISSON – 6 voix – (procuration donnée à Mme Rome)

Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO

Mr Bemard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) - 2 voix – VISIO

Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO

Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO

Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO

Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO

Mme Sarah GENTIL – 2 voix – (procuration donnée à Mr Bost)

Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO

Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL

Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Horry)

Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – (procuration donnée à Mr Destruhaut)

Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Muzette)

Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) - 1 voix – VISIO

Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix – PRESENTIEL

Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO

Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – (ISIO)

Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – (procuration à Mr Bernardie)

Mr Christian PRADAYROL – 2 voix – VISIO

Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix

Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO

Mr Joèl VILARD – 1 voix – VISIO

Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – (ISIO)

Conseiller Départemental Haute-Vienne Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Vice-Président Département Hte-Vienne Vice-Président Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine Président de la CC POL Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Pays Dunois Vice-Président de la CC POL Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest Conseiller Communautaire Tulle Agglo Adjointe au Maire de Limoges Vice-Président de la CC Val de Vienne Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Conseiller communautaire CC ELAN Limousin Avenir Nature Président du Conseil Départemental Haute-Vienne Président CC Briance Combade Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche Conseiller communautaire CC Noblat Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président Agglo Bassin Brive Présidente du Département de la Creuse Conseillère Départementale de la Corrèze Conseiller communautaire CC Ouest Limousin Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

### Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) - 1 voix 7 ème VP Mr Camille CARCAT – (et son suppléant) – 1 voix Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) – 2 voix Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 15 voix Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 1 voix Mr Stienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) 1 voix Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) – 1 voix Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléant) – 1 voix Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 15 voix Mr Prançois VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix - 1 er VP Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 15 voix - 1 er VP

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président CC Portes Creuse Marche Président du Syndicat de la Diège Président CC Pays Lubersac Pompadour Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président Tulle Agglo Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Conseiller Départemental Creuse Président CC Pays Sostranien Adjoint au Maire de la Ville de Limoges Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Châlus Vice-Président CC Midi Corrézien Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne Président CC Bénévent Grand Bourg Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Vice-Président de la CC Creuse Confluence Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Adjoint au Maire Ville de Limoges







En référence à la délibération N°218 du 1er juillet 2010, le comité syndical a décidé de valider, par délibération, toutes les modifications tarifaires au fur et à mesure des demandes du délégataire puis de régulariser, par voie d'avenant, une fois par an, lors du dernier comité syndical de l'année.

**En 2022**, trois évolutions du catalogue tarifaire d'Axione Limousin ont été actées lors des comités syndicaux des 27 janvier (D815), 16 juin (D826) et 29 septembre (D831).

### Les décisions sont reprises dans l'avenant 45 comme suit :

Evolution des offres à destination du marché Grand Public : évolution de l'offre ADSL

Dans le cadre de l'application du niveau de tarification par ligne en dégroupage partiel et total, les Parties conviennent de modifier l'offre « Ligne ADSL » comme suivant :

- Modification du seuil initial de 18 635 lignes et introduction de seuils dégressifs dans le temps :
- Modification du tarif de la collecte unicast avec l'introduction d'un tarif forfaitaire de 2.15€/mois/abonné.

Ces évolutions figurent à l'annexe 1 du présent avenant (Cf Annexe CP Offre ADSL (et annexes)).

Evolution des offres à destination des entreprises

# Evolution de l'offre OPERA Business

L'offre OPERA Business évolue afin de dynamiser le marché premium, comme suit :

- Profil 100Mbps à 130€;
- Profil 300Mbps à 250€;
- Profil 1Gbps à 380€.

L'Option Plus devient gratuite sur l'ensemble du territoire et la Collecte Nationale est ajustée selon les paliers suivants : 100Mbps à 20€, 300Mbps à 40€ et 1Gbps à 100€.

Ajout d'une offre de fidélisation (Opera Business)

- Sur sites clients raccordés qui ne sont plus engagés
- Débit symétrique garanti (100 Mbits)
- GTR 10h
- Option Plus incluse sans frais
- FAS 500 € (si remplacement NTE nécessaire)
- 60 €/mois Engagement de 36 mois

En conséquence, l'annexe "Conditions Particulières OPERA Business v21.01 » est remplacée par l'annexe 2 du présent Avenant (Cf Annexe CP OPERA Business v22.01).

# Evolution de l'offre IxEN

Pour maintenir une cohérence avec l'offre OPERA Business, l'offre IxEN suit le même mouvement tarifaire qu'OPERA Business. Ces évolutions figurent à l'annexe 3 (Cf Annexe CP IxEN v22.01) du présent avenant.

Evolution des offres d'Infrastructure

Evolution de l'offre FON (v21.01)







# Sur la FON classique

- -Fusion des 2 contrats existants (Location et IRU) en un seul contrat ;
- -Ajout d'une location 1 an, pour les besoins FON « d'appoint », proposée par le reste du marché ;
- -Baisse des tarifs FON classique location 3 et 5 ans pour s'aligner avec les prix du marché ;
- -Suppression de la location 10 ans ;
- -Ajout d'un IRU 7 ans :
- -Paliers tarifaires pFON: fusion des tranches 0-10km et 10-25km au profit d'une tranche 0-25 km;
- -Possibilité de ne mobiliser qu'une seule fibre pour un tarif 10% inférieur à la grille tarifaire sur les FON en location :
- -Mise à jour du tarif de maintenance pour s'aligner avec les pratiques du marché ;
- -Diminution des Frais d'Accès au Service. Des Frais d'Accès au Réseau peuvent toujours être facturés sur devis en cas de travaux supplémentaires.

Sur la FON NRA /NRO : mise en cohérence des Frais d'Accès au Service avec la tarification de la FON classique.

Ces évolutions figurent à l'annexe 4 du présent avenant (Cf Annexe CP FON v21.01(et annexes))

### Evolution de l'offre FON Eléments de Réseau

Afin d'introduire la possibilité de commander plus de 1000 Km de Fibre Optique Noire, les Parties conviennent d'introduire à la suite du deuxième alinéa de l'article 3 « Offre FON Eléments de Réseau » de l'annexe 9.1.17D le paragraphe suivant :

« Au-delà de 1 000 km et dans la limite de 1300 km, toute paire de FON (PFON) commandée sera facturée dans les conditions suivantes : »

Frais d'extension / PFON	2 500 €

L'ensemble des évolutions relative aux offres d'Infrastructure figurent à l'annexe 5 du présent avenant Annexe 5 Grille Tarifaire Offres d'Infrastructures n° 9.1.17E.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- la mise en place de l'avenant 45 au contrat de concession selon les termes inscrits cidessus afin d'intégrer les modifications intervenues en 2022,
- > d'autoriser le Président à signer l'avenant N°45 au contrat de concession intégrant ainsi les annexes 9.1.17E. 9.1.22.
- > d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cet avenant.

Jean-Marie BOST Président de DORSAL

ADICA

e la Corderi Limoges

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le : 16 décembre 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2822

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258728658-20221213-C5107\_0843-